



Règlement

Tulle aggro Cycloportive

Présentation de l'épreuve

Article 1 - la Tulle aggro Cycloportive

Dimanche 4 juin 2023 par Tulle Cyclisme Compétition.

La Tulle aggro Cycloportive est une épreuve cycliste de masse sur voie publique, organisée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se déroulera le dimanche 4 juin 2023 et proposera 5 parcours avec le départ et l'arrivée à Tulle (19), site de l'Auzelou.

Seuls les parcours cycloportifs seront chronométrés : la Tulle aggro Cycloportive 130 km, la Tulle aggro Cycloportive 85 km.

La randonnée cyclo 130km, la randonnée cyclo 85km, la randonnée cyclo 50km sont non chronométrées et dépourvues de classement.

Participer à une épreuve de masse sur voie publique implique de se conformer au code de la route et aux éventuels arrêtés préfectoraux et/ou municipaux, de n'utiliser que la partie droite de la chaussée et d'assurer sa propre sécurité en adaptant sa vitesse.

Participation

Article 2 - participation

Epreuves cycloportives :

- La Tulle aggro cycloportive 130 km : ouvertes à toutes et tous, licenciés et non licenciés de plus de 18 ans révolus le jour de l'épreuve.
- La Tulle aggro Cycloportive 85 km : ouvertes à toutes et tous, licenciés et non licenciés de plus de 17 ans révolus le jour de l'épreuve.

Les licenciés à la Fédération Française de Cyclisme ou auprès d'une autre fédération pratiquant le cyclisme en compétition (UFOLEP, FSGT, FFTRI exclusivement) devront compléter le formulaire d'inscription et télécharger impérativement la copie intégrale de leur licence compétition en cours de validité (saison 2022/2023).

Les licences non compétitives seront refusées et un certificat médical conforme sera exigé.

Les autres participants (licenciés FFVélo ou autres fédérations), les cyclistes étrangers (détenteurs d'une licence régionale, nationale et/ou UCI) et les non licenciés devront impérativement compléter le formulaire d'inscription et télécharger obligatoirement le certificat médical conforme, de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Les licenciés FFH devront télécharger leur licence FFH ainsi que la licence délivrée par la FFC permettant la pratique du cyclisme de compétition, en conformité avec les critères médicaux réglementaires.

Lors de l'inscription, tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement ainsi que celui de la Fédération Française de cyclisme, en accepte les clauses dans leur intégralité et accepte les risques liés à sa participation notamment les risques de santé, de chute et de collision, ainsi que les risques liés au trafic routier et aux conditions atmosphériques.

Les cyclistes mineurs, licenciés ou non, se conforment aux mêmes règles et doivent également fournir une autorisation parentale.

Epreuves randonnée cyclo :

- Randonnée cyclo 130 km : ouvertes à toutes et tous, licenciés et non licenciés à partir de 18 ans révolus.
- Randonnée cyclo 85 km : ouvertes à toutes et tous, licenciés et non licenciés à partir de 13 ans révolus (accompagné par un adulte)

Les enfants de moins de 16 ans devront obligatoirement être accompagnés d'une personne majeure effectuant le même parcours. Cette personne majeure est considérée comme le tuteur de l'enfant de moins de 16 ans et doit encadrer celui-ci tout le long de la randonnée. Le parent majeur peut encadrer son ou ses enfants. Un tiers majeur ne peut encadrer qu'un seul enfant. Dans ces 2 cas, il est obligatoire de fournir une autorisation parentale signée des 2 parents ainsi qu'une copie recto-verso des 2 cartes d'identité. En cas de défaillance de la personne référente, l'(es) enfant(s) mineur(s) est dans l'obligation d'abandonner la randonnée. Tous les mineurs devront fournir une autorisation parentale.

L'inscription d'un mineur de moins de 16 ans devra obligatoirement se faire par l'intermédiaire de l'adulte majeur qui validera le dossier d'inscription.

Il appartient à chaque participant de s'assurer que son dossier d'inscription est complet avant le retrait des dossards. A défaut de pièce, le participant ne pourra pas prendre le départ.

Inscriptions

Article 3 - inscriptions, tarifs, dossards et changement de parcours

Inscriptions

Ouverture des inscriptions le 1^{er} février 2023 sur le site : lagglomeree.agglo-tulle.fr
Clôture des inscriptions le 2 juin 2023 à minuit.

Tarifs

- La Tulle agglo Cycloportive 130 km : 26€ Licenciés FFC // 28€ autres licences
- La Tulle agglo Cycloportive 85 km : 26€ Licenciés FFC // 28€ autres licences
- La Tulle agglo randonnée cyclo 130 km : 12€ Licenciés FFC // 14€ autres licences
- La Tulle agglo randonnée cyclo 85 km : 12€ Licenciés FFC // 14€ autres licences
- La Tulle agglo randonnée cyclo 50 km : 9€ Licenciés FFC // 11€ autres licences
- Majoration de 3 € si inscription entre le 29 mai et le 2 juin 2023 23h59
- Repas arrivée : Inscription avant le 29 mai minuit : 16€

Plaques de cadre

Les numéros de plaque sont attribués informatiquement.

Dossards

Les numéros de dossards sont attribués informatiquement.

Les dossards prioritaires

Seront prioritaires sur la ligne de départ, dans la limite des places disponibles. Les Elites, 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories seront également prioritaires sur la ligne de départ mais ces catégories seront prises en compte uniquement pour le classement scratch (règlement F.F.C.).

Tous les dossards prioritaires sur la ligne de départ sont crédités du même temps. Le classement des 3 premiers de chaque course est établi en fonction du passage sur la ligne d'arrivée et non en fonction du temps.

Une confirmation d'attribution des dossards sera adressée par e-mail ou courrier pour les personnes n'ayant pas d'adresse électronique.

Les parcours : Vous choisissez vous-même le parcours le jour de l'épreuve, à hauteur de Saint-Augustin soit le 130km soit le 85 km des contrôles par puces seront effectués.

Remises des plaques de cadres et contrôle départ.

La remise des plaques de cadres se fera le samedi 03 juin, de 14h à 18h, à salle de l'Auzelou Av. du Lieutenant-Colonel Faro, 19000 Tulle et le dimanche matin 04 juin 2023 à 7h00.

Le contrôle de départ ouvrira le dimanche à 7h. Le départ sera donné à Tulle devant salle de l'Auzelou Av. du Lieutenant-Colonel Faro, 19000 Tulle.

- 8h00 pour la Tulle aggro cycloportive 130km et 85km
- 8h10 pour la Tulle aggro randonnée cycliste 130, 85 et 50 km.

Avant le départ, passage obligatoire par le « parc coureur » correspondant au circuit choisit pour le contrôle des puces électroniques.

Pour veiller au bon déroulement de l'épreuve, l'organisation mettra en place différents contrôles au moyen des puces électroniques : au départ, sur le parcours et à l'arrivée.

Tout participant n'ayant pas été enregistré à l'un des points de contrôle sera non classé.

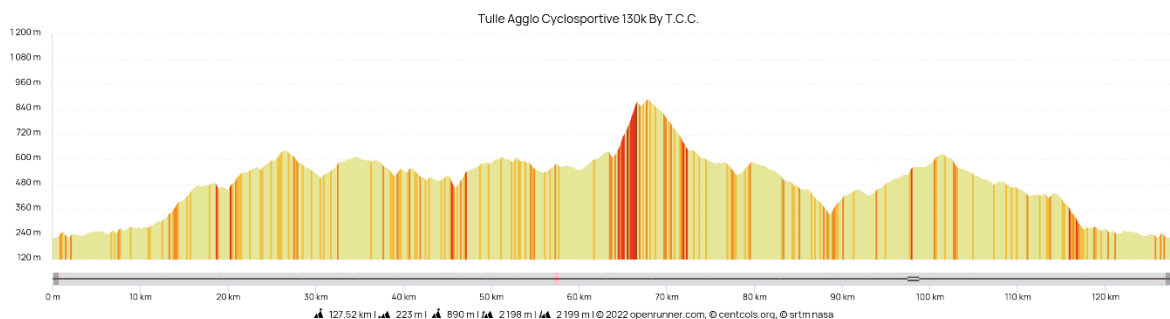
Tout concurrent hors délai et rattrapé par la voiture balai, est tenu de restituer sa plaque de cadre. S'il souhaite terminer le parcours, il le fera sous sa propre responsabilité en dehors du service de sécurité de l'organisation. Les signaleurs de l'organisation resteront en place aux carrefours jusqu'à la barrière horaire communiquée. Au-delà, la route ne sera plus sécurisée et les ravitaillements ne seront plus assurés.

Ravitaillements

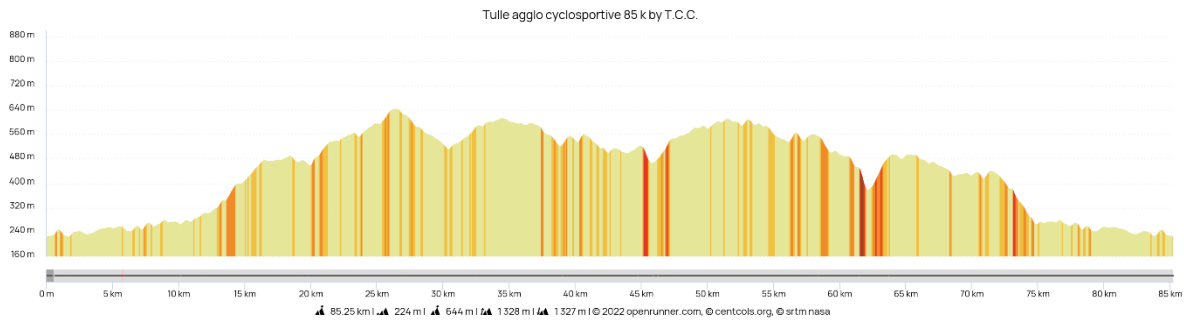
Eau et solide : à Corrèze vers le 45^{ème} km, et pour le 130km au sommet du Suc au May vers le 71^{ème} km, au Lonzac vers le 94^{ème} km.

Parcours

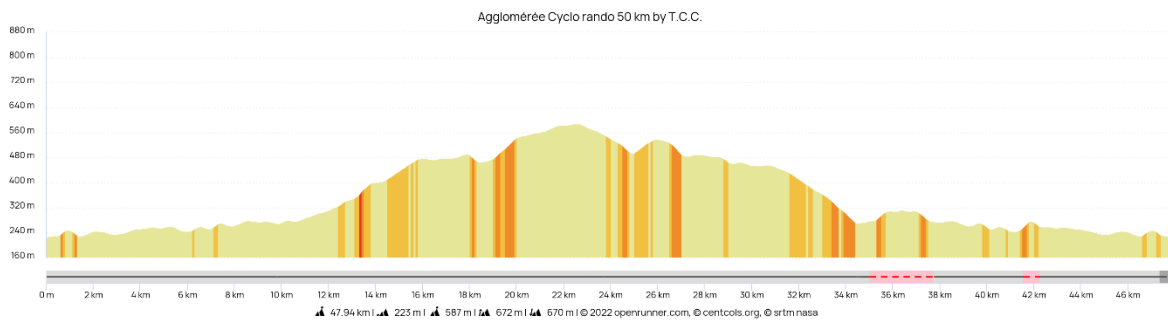
Le 130 km



Le 85 km



Le 50 km



Remboursement / Report

Pas de remboursement. Seules les demandes de remboursement directement liées aux raisons graves suivantes seront prises en compte par l'organisateur : accident, incapacité totale, maladie (présentation d'un justificatif obligatoire).

Clôture des inscriptions

Clôture définitive le vendredi 2 juin 2023 minuit.

Sécurité

Les routes sont ouvertes à la circulation durant toute la durée de l'épreuve.

Participer à une épreuve de masse sur voie publique implique de se conformer au code de la route et aux éventuels arrêtés préfectoraux et/ou municipaux, de n'utiliser que la partie droite de la chaussée et d'assurer sa propre sécurité en adaptant sa vitesse.

Les voitures suiveuses sont interdites, dangereuses, irrespectueuses des autres coureurs, donc indésirables. Tout participant ayant un véhicule personnel d'assistance, surpris par un commissaire sera disqualifié.

Assistance

Vous devrez assurer votre propre assistance mécanique.

Néanmoins, on vous propose une assistance technique avec dépannage et liaison à auteur de Chaumeil. Vous pourrez trouver sur le parcours, des mécaniciens et petites fournitures.

Le participant reconnaît avoir connaissance que le parcours choisi est exigeant. Il déclare avoir bénéficié d'un entraînement suffisant et s'être informé des prévisions météorologiques sur le parcours avant de s'y lancer.

Classements - récompenses

Article 4 - Classements et récompenses

Les parcours cyclosporifs seront chronométrés et donneront lieu à des classements et récompenses. L'âge pris en compte est celui déterminé par l'année de naissance sauf pour les 18 ans dont l'âge doit être révolu. Les coureurs professionnels et élites sont classés au scratch mais pas par catégories.

Seront récompensées les personnes présentes au podium.

Parcours cyclosporifs 130 km avec Suc au May et 85 km

- les 3 premiers(es) du scratch
- les premiers (es) de chaque catégorie

Messieurs	
M1 : 18 à 34 ans	M6 : 55 à 59 ans
M2 : 35 à 39 ans	M7 : 60 à 64 ans
M3 : 40 à 44 ans	M8 : 65 à 69 ans
M4 : 45 à 49 ans	M9 : 70 ans et +
M5 : 50 à 54 ans	HH : handisport avec licence FFC
Dames	
F1 : 18 à 34 ans	F6 : 55 à 59 ans
F2 : 35 à 39 ans	F7 : 60 à 64 ans
F3 : 40 à 44 ans	F8 : 65 à 69 ans
F4 : 45 à 49 ans	F9 : 70 ans et +
F5 : 50 à 54 ans	HF : handisport avec licence FFC

Autres récompenses :

- Classement des **meilleurs grimpeurs** sur la montée de Chaumeil au Suc au May (4km), uniquement pour la Tulle aggro Cyclosporive 130km.
- Les 10 meilleurs scratch hommes
- Les 10 meilleures scratch femmes
- Le club le plus représenté Cyclosporive et randonnée cycliste
- Le plus jeune et le plus âgé pour la randonnée cycliste
- Trophée Nouvelle-Aquitaine Cyclosporives
- La Tulle aggro Cyclosporive fait partie du Trophée Cyclosporif de la Nouvelle-Aquitaine 2023. Voir le règlement sur le site de la FFC Nouvelle-Aquitaine

Diplôme.

Les participants disposeront de leur diplôme de participation à l'épreuve.

Le diplôme est disponible et uniquement téléchargeable gratuitement sur OK Time.

Généralités

Article 5.1. - Assurance

Responsabilité Civile : l'organisation a souscrit un contrat par l'intermédiaire de l'assureur de la FFC, Gras Savoye, qui couvre sa Responsabilité Civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour les participants régulièrement inscrits et contrôlés à chaque point de contrôle (chronométrage faisant foi).

Dommages corporels, assurance individuelle accident : conformément aux dispositions de l'article L321- 4 du Code du Sport, l'organisation insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, ainsi que celui de non-licenciés, de souscrire, au minimum l'assurance proposée, ou d'autres garanties auprès de l'assureur de leur choix.

Domage matériel et responsabilité : ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques auprès de l'assureur de leur choix. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes (membres de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

Article 5.2. Assistance

Assistance médicale appropriée est assurée par des médecins, postes fixes DPC, liaisons avec SAMU 19 et Pompiers.

Article 5.3. Matériel obligatoire

- Casque rigide homologué, à porter durant toute la durée de l'épreuve quel que soit le parcours,
- Système d'hydratation en quantité suffisante,
- Sont interdit : un guidon de triathlète ou tout autre type de prolongateurs.
- Sont interdit vélo à assistance électrique (VAE). Exception : sur le parcours la Tulle aggro randonnée cycliste.

Article 5.4. Droit à l'image

Tout participant à une épreuve autorise expressément l'organisateur ainsi que ses ayants droit ou ayants cause tels que les partenaires et médias, à utiliser les résultats, images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités. Tout désaccord à cette clause, doit être signalé par courrier, lors de l'inscription.

Article 5.5. CNIL

Conformément à la législation en vigueur, le participant dispose du droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données informatisées personnelles le concernant. Celles-ci pourront être utilisées, cédées, louées ou échangées notamment pour les résultats et la presse.

Article 5.6. Respect de l'environnement

Opération Zéro Déchet : en adhérant au programme Eco-Cyclo, l'organisation s'engage à l'opération « Zéro Déchet ». Une zone spéciale matérialisée par des filets verts sera mise en place à proximité des ravitaillements. Tout participant surpris en train de jeter des déchets dans le milieu naturel, sera automatiquement déclassé de l'épreuve.

Article 5.7. Modification, report, annulation.

Si les circonstances l'exigent, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, la distance à parcourir, de reporter la date et/ou les horaires de l'épreuve.

Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou par décision préfectorale pour un motif ne relevant pas de l'organisateur, l'organisation est déchargée de tout recours des engagés. Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5.8. Acceptation du règlement.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Toute interprétation ou réclamation concernant l'épreuve, le règlement ou son application doit être adressée par écrit à l'organisateur.

L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications et de mettre à jour le présent règlement, à tout moment. Les modifications s'appliqueront immédiatement.